



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 120917

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur les engagements du Président de la République pour un "grand plan pour la jeunesse". Deux ans après son discours d'Avignon qui annonçait « un grand plan pour la jeunesse », le Président de la République, à Nice, s'est accordé un satisfecit pour son bilan en faveur de l'emploi des jeunes. Pourtant le taux de chômage des jeunes n'a jamais été si élevé, aucune des mesures annoncées il y a deux ans n'ont été mise en oeuvre : peu ou pas de contrats d'autonomie, pas de plateforme régionale d'orientation, pas de chèque santé, et pas de RSA pour les jeunes qui en ont pourtant le plus besoin, non-renouvellement des contrats des conseillers des missions locales, etc. Elle souhaite savoir comment, avec un budget de l'emploi en baisse de 12 % dans le projet de loi de finances pour 2012, le Gouvernement pourra apporter quelque réponse au problème majeur du chômage des jeunes dans notre pays. Le projet de loi de finances pour 2012 est à l'image de la ponction systématique de 300 millions d'euros, depuis deux ans, opéré par le Gouvernement sur le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Le Fonds d'investissement social, annoncé lui aussi, n'a jamais été mis en oeuvre. Elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend pérenniser l'action des missions locales et apporter de vraies réponses aux difficultés d'insertion des jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120917

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11454

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)